

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

En collectivités publiques



FORMATION QUALIFIANTE



Dates : du 02/05/2023 au 02/02/2024

Durée : 9 mois (1 230 heures)

Public : Demandeurs d'emploi, CPF, CSP



CONTEXTE

L'AFPA, la Région Bretagne et le Centre de Gestion des Côtes d'Armor s'associent pour mettre en place une formation d'Agent Technique Polyvalent en Collectivités Publiques afin de permettre aux stagiaires d'enrichir leur parcours de modules complémentaires en lien avec la gestion et l'entretien des espaces verts et naturels, la fonction publique territoriale et le statut d'agent public, la sécurité et la prévention des risques professionnels.

PREREQUIS :

- Savoir lire, écrire et compter,
- Disposer de connaissances sur les outils numériques.

OBJECTIFS :

- Assurer la maintenance courante des bâtiments, des installations et des équipements électriques, thermiques et sanitaires,
- Assurer l'entretien et la gestion des espaces verts et naturels,
- Appréhender les spécificités de l'environnement territorial et du statut d'agent public,
- Intervenir en sécurité.

VALIDATION :

- **Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments** (niveau 3 / CAP, BEP)
La délivrance du titre est conditionnée par le passage d'examens.
En cas de réussite partielle aux examens, une qualification partielle peut être obtenue.
- Attestation de formation pour les modules complémentaires Collectivités Publiques.
- Certificat SST.

ACCESSIBILITE :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

CONTACTS :

AFPA Langueux : 29 rue des Madières - 22360 LANGUEUX - www.afpa.fr

02 96 52 42 50 / 06 29 35 75 10

CDG 22 Plérin : Eleusis 2 - 1 rue Pierre et Marie Curie – 22194 PLERIN - www.cdg22.fr

02 96 58 24 96 / 02 96 58 63 92

INFORMATIONS COLLECTIVES ET RECRUTEMENTS :

- => Le 28/03/2023 à 13h30 à l'AFPA de Loudéac
- => Le 06/04/2023 à 13h30 au Centre de Gestion à Plérin
- => Le 13/04/2023 à 13h30 à l'antenne AFPA de Guingamp

PROGRAMME :

BLOC DE COMPETENCES 1 - Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment : La maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs ♦ La maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs ♦ La maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures ♦ La maintenance corrective courante des aménagements intérieurs.

BLOC DE COMPETENCES 2 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment : La maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée ♦ La maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques ♦ La maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques.

BLOC DE COMPETENCES 3 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment : La maintenance améliorative courante de l'installation sanitaire ♦ La maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires.

BLOC DE COMPETENCES 4 - Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface : La construction de petits ouvrages d'aménagements urbains ♦ La pose de pavés et de dalles ♦ La réalisation de dallages en béton pour les ouvrages de voirie en aménagements urbains.

MODULES REGLEMENTAIRES ET TRANSVERSES :

Habilitation électrique B1V BR ♦ Risques professionnels ♦ Développement durable moDL ♦ Egalité Femmes-Hommes ♦ Usages fondamentaux du numérique ♦ Initiation au BIM (Building Information Modeling).

MODULES COMPLEMENTAIRES COLLECTIVITES PUBLIQUES :

Connaître l'environnement territorial : L'organisation administrative de la France ♦ Les collectivités territoriales et leurs établissements ♦ La notion de service public ♦ Le statut d'agent public.

Travailler en sécurité : La prévention des risques professionnels ♦ La certification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Assurer la gestion et l'entretien des espaces verts et naturels : La connaissance des plantes ♦ La plantation ♦ L'entretien et la gestion écologique des espaces ♦ L'outillage et le matériel ♦ La conception et l'aménagement.

PERIODES DE STAGE : Compléter sa formation et se préparer à intégrer un collectif de travail : S'intégrer dans une équipe de professionnels ♦ Apprendre en situation professionnelle réelle ♦ Mettre en œuvre, développer les compétences.